Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art

Band: 18 (1931)

Heft: 4

Rubrik: Chronique suisse-romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique suisse-romande

Sion

Un nouveau bâtiment d'école. Le Conseil communal a décidé d'ouvrir un concours d'idées entre les architectes de la Suisse romande y compris le canton de Berne.

Le jury est composé de *Ed. Bation*, architecte à Sion; *Alph. Laverrière*, architecte à Lausanne et *Jungo*, architecte fédéral à Berne. *Burnat*, architecte à la Tour-de-Peilz est désigné comme membre suppléant.

Le crédit en vue de l'allocation de primes aux cinq meilleurs projets est définitivement arrêté à 7500 francs. Une somme de 1500 francs est toutefois prévue comme indemnité réglementaire en faveur du projet primé qui serait exécuté, sans que son auteur soit désigné comme architecte de la construction.

Lausanne

Un concours. Vivement encouragée par le «groupe des architectes» de la Société Vaudoise des Ingénieurs et Architectes, section S. I. A., la Municipalité se propose d'ouvrir un concours pour l'étude des façades et la réglementation des hauteurs des constructions futures de la place du Pré.

Pour le plan d'extension de la Ville de Renens. Un jury composé de *Magnenat*, syndic de la Ville de Renens; *Gustave Haemmerli*, architecte de la Ville de Lausanne; *H. Robert Vonder Mühll*, architecte à Lausanne; *Albert Barraud*, ingénieur et directeur du Cadastre de l'Etat de Vaud et *Charles Coigny*, architecte à Vevey, a établi un appréciable programme de concours (actuellement ouvert) pour le nouveau plan d'extension de la Ville de Renens.

Avant l'élaboration définitive du programme de concours, et afin que celui-ci puisse répondre aux principes d'une conception de plus grande envergure (ce qui n'avait pas été envisagé au début), sur proposition de l'architecte *H. Robert Vonder Mühll*, une assemblée comprenant les représentants de 5 communes (Renens, Ecublens, Chavannes, Crissier et Prilly) a été convoquée. L'heureuse initiative de l'architecte Vonder Mühll a concédé la faculté de constituer une commission intercantonale chargée de verser les primes destinées au concours.

Tour de Bel-Air. Dans une de ses dernières séances, à la salle du Conseil Communal, la Société Vaudoise des Ingénieurs et Architectes, section S. I. A., après un exposé de l'architecte *Alphonse Laverrière* F. A. S., a pris à la grande majorité des membres présents la résolution de recommander aux Autorités le principe de l'édification d'une tour à Bel-Air.

En outre, au sujet de cette même affaire, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a admis le recours des constructeurs de la future Tour de Bel-Air contre la décision tardive de la direction des travaux de la Ville de Lausanne, leur imposant un gabarit qui aurait coûté 30,000 francs.

Le Conseil d'Etat a décidé de dispenser les recourants de la pose de ce gabarit, d'inviter la municipalité de Lausanne à faire modifier le règlement relatif au plan d'extension, dans le sens des considérants de la commission cantonale chargée de l'étude du recours et de mettre les frais (500 francs) à la charge de la commune de Lausanne.

Un concours pour le nouveau plan d'extension. La ville de Lausanne est à la veille d'ouvrir un concours pour l'établissement de son nouveau plan d'extension. L'accroissement continuel de l'agglomération durant les dernières années a finalement triomphé de l'inertie d'une Direction des Travaux, occupée aux tâches actuelles sans aucun souci des réalisations futures.

Une commission interparlementaire a élaboré un projet de règlement, qui sera mis à la disposition des concurrents. Ce projet a été d'abord soumis au «Groupe des Architectes» de la section Vaudoise S. I. A., qui l'a étudié en plusieurs séances afin de proposer quelques modifications.

Il est à souhaiter que lorsque le concours aura été jugé, la Ville de Lausanne se décide d'attacher au Directeur des Travaux, un jeune urbaniste moderne de tout premier ordre, pour réaliser, graduellement, et dans un esprit conforme aux idées actuelles de la nouvelle architecture, les suggestions offertes par les meilleurs projets. Seul moyen pour que les résultats du concours donnent les fruits attendus.

Conférence Gantner. A la Maison du Peuple, sous les auspices de l'Atelier-Ecole Aubert, le vendredi 6 mars a eu lieu une très importante conférence du Dr. *Joseph Gantner* (Francfort) sur «Un exemple d'architecture moderne à Francfort». La même conférence avait aussi eu lieu, la veille, à Genève. Arch. *Albert Sartoris.*

Ein Bericht über die österreichische Ausstellung in Bern musste wegen Raummangel auf das nächste Heft zurückgestellt werden. (Red.)

Herkunft der Bilder

Die Aufnahmen auf Seite 101, 102 unten, 103 unten, 106 unten und 112 stammen von Photograph H. Wolf-Bender, Zürich; diejenigen auf Seite 102 oben, 104 unten, 106 oben und 107—111 von Photograph E. Linck, Zürich; auf Seite 104 oben und 105 oben von Photograph J. Meiner & Sohn, Zürich, und auf Seite 103 oben und 105 unten von Photograph H. Scazigino, Zürich.